

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 16 décembre 2016	N° 2016-816

Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 décembre 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Gestion des déchets et propreté	<i>N° 2016-816</i>

Prolongation du contrat Eco-Emballages pour l'action et la performance barème E et des contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective - Décision - Autorisation

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En vertu de la délibération n°2011/0782 en date du 25 novembre 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015) a conclu un contrat avec la société Eco-Emballages visant à bénéficier de soutiens financiers pour la valorisation des emballages ménagers.

Ce contrat conclu à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la durée d'agrément de la société Eco-Emballages (barème E), s'achève au 31 décembre 2016.

Outre le contrat Eco-Emballages, Bordeaux Métropole a contractualisé avec plusieurs sociétés pour la reprise des matériaux d'emballages :

- la société Paprec pour la reprise des papiers cartons non complexés, de l'acier et des plastiques,
- la société Sita Sud-Ouest pour la reprise des papiers cartons complexés et de l'aluminium,
- la société O-I Manufacturing pour la reprise du verre.

Ces contrats de reprise conclus pour une durée équivalente à la durée résiduelle d'agrément de la société Eco-Emballages demeurent liés au contrat pour l'action et la performance, dans la mesure où les repreneurs se doivent de respecter certaines obligations imposées. Ils s'achèvent au 31 décembre 2016.

Un nouveau contrat de soutien (barème F) aurait du être conclu pour la période 2017 – 2022, après mise en concurrence par l'Etat des éco-organismes, permettant ainsi à Bordeaux Métropole de contractualiser avec des repreneurs sur la base des obligations définies dans le contrat de soutien de l'éco-organisme retenu.

Or des désaccords sur le niveau de soutien des collectivités perdurent sur le barème F, retardant l'agrément des nouveaux éco-organismes et en conséquence le choix de l'éco-organisme et la contractualisation avec les repreneurs.

Alertés sur les risques de rupture de continuité dans le service public, les services de l'Etat, compte tenu des échéances au 31 décembre 2016, projettent en cette fin d'année 2016 de procéder en deux étapes :

1- prolonger par arrêté l'agrément de la société Eco-Emballages barème E pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017, permettant de proroger les contrats en cours sans modification des conditions de soutien actuelles approuvées par le Conseil,

2- agréer par arrêté le ou les éco-organismes de la filière REP Emballages ménagers barème F pour la période 2018 – 2022, permettant ainsi aux collectivités de disposer d'une année pour effectuer le renouvellement des divers contrats (éco-organismes et reprise des matériaux).

Sur la base de ces éléments, il est proposé de vous prononcer en faveur de la prolongation du contrat pour l'action et la performance barème E, conclu avec Eco-Emballages, ainsi que celle des contrats de reprise des matériaux en cours d'exécution, pour une durée d'un an dès parution de l'arrêté, permettant ainsi à Bordeaux Métropole de percevoir les recettes correspondantes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5215-20 6° du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 21/12/2010 portant agrément de la société Eco-Emballages en tant qu'éco-organisme de la filière Responsabilité élargie des producteurs (REP) de déchets d'emballages ménagers

VU le projet d'arrêté prolongeant l'agrément de la société Eco –Emballages barème E pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2017,

VU le contrat pour l'action et la performance conclu entre Bordeaux Métropole et la société Eco-Emballages,

VU les contrats de reprise des matériaux issus des collectes sélectives,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la prolongation de la durée d'agrément de la société Eco-Emballages Barème E permet à Bordeaux Métropole de renouveler son dispositif de soutiens financiers dans des conditions permettant d'assurer la continuité du service public,

DECIDE

Article 1 : l'assemblée délibérante est favorable à la prolongation du contrat Eco-Emballages Barème E et des contrats de reprise des matériaux conclus avec les sociétés Paprec, Sita Sud-ouest et O-I Manufacturing, à compter de la parution de l'arrêté de prolongation de l'agrément d'Eco-Emballages barème E, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2 : à compter de la parution de l'arrêté de prolongation de l'agrément d'Eco-Emballages Barème E, Monsieur Le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au contrat pour l'action et la performance barème E conclu avec Eco-Emballages.

Article 3 : à compter de la parution de l'arrêté de prolongation de l'agrément d'Eco-Emballages Barème E, Monsieur Le Président est autorisé à signer les avenants n°1 aux différents contrats de reprise des matériaux avec les sociétés Paprec, Sita Sud-Ouest et O-I Manufacturing.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Dominique ALCALA</p>
---	--